



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Doc.21/Rev.1

18 décembre 2025

Français

Original : Anglais

15^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026
Point 21 de l'ordre du jour

ATLAS SUR LA MIGRATION DES ANIMAUX

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé :

Le présent document fait état des avancées dans la mise en œuvre des Décisions 14.17 à 14.19 *Atlas sur la migration des animaux* et de la Décision 14.196 (a) *Connectivité écologique*. Ce document contient de nouveaux projets de décisions et une proposition d'abrogation des Décisions 14.17 à 14.19 et 14.196 (a).

Les projets de décision ci-joint contribueraient à la réalisation des Cibles 2.1, 2.2, 2.3, 3.2, 4.1 et 6.1 du Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024–2032.

Ce document a été révisé par le Secrétariat afin de refléter les commentaires formulés par le Conseil scientifique lors de la 8^e réunion du Comité de session en décembre 2025, tels qu'ils figurent dans le document UNEP/CMS/COP15/Doc.21/Add.1.

ATLAS SUR LA MIGRATION DES ANIMAUX

Contexte

1. Lors de sa 11^e session (COP11, 2014), la Conférence des Parties a inscrit l'élaboration d'un atlas sur la migration des animaux parmi les activités à réaliser dans le cadre du Programme de travail de la CMS pour la période 2015-2017. La production de cet Atlas a été prévue comme une initiative à long terme, qui devrait se poursuivre au cours des prochaines périodes triennales et être menée à bien au moyen d'une approche modulaire. Un mandat pour la poursuite des travaux sur l'Atlas a été approuvé lors des COP12, COP13 et COP14, soulignant leur nécessité fondamentale.
2. Les décisions suivantes ont été adoptées par la COP14 :

Décision 14.17 : À l'adresse des Parties

Les Parties sont encouragées à utiliser, le cas échéant, les nombreux modules de l'atlas sur la migration des animaux préparés jusqu'à présent dans leurs politiques, leurs processus décisionnels et leur gestion, ainsi que dans la mise en œuvre des dispositions, résolutions et décisions de la Convention sur la conservation des espèces migratrices.

Décision 14.18 : À l'adresse du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est invité, sous réserve de ressources externes disponibles, à :

- a) *fournir des conseils et des orientations au Secrétariat sur la mise à jour des modules existants et l'élaboration de nouveaux modules pour l'atlas ;*
- b) *fournir des conseils et des orientations au Secrétariat sur les améliorations à apporter pour faciliter l'utilisation de l'atlas, si nécessaire ;*
- c) *travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat et les parties prenantes concernées afin de faire connaître les modules existants par des moyens appropriés, par exemple des webinaires, et sur leur utilisation ; et*
- d) *faire des recommandations à la COP15 sur la manière dont l'atlas devrait évoluer.*

Décision 14.19 : À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat devrait, sous réserve de la disponibilité de ressources externes et en coopération avec le Conseil scientifique :

- a) *poursuivre l'élaboration des modules en préparation ;*
- b) *promouvoir la connaissance et l'utilisation des modules existants par des moyens appropriés, tels que des webinaires ;*
- c) *examiner la nécessité de mettre à jour les modules existants et d'améliorer leur facilité d'utilisation ;*
- d) *étudier les possibilités d'élaborer des modules supplémentaires, en consultation avec le Conseil scientifique ;*
- e) *examiner les possibilités d'améliorer la disponibilité des différents modules de l'atlas, par exemple au moyen d'une base de données mondiale ;*
- f) *promouvoir la diffusion d'informations concernant l'atlas sur le site web de la CMS ; et*
- g) *donner des éclaircissements sur le type d'informations que les Parties devraient communiquer quant à leur expérience de l'utilisation des modules de l'atlas, et leur demander par notification un retour d'information pour faire évoluer l'atlas.*

3. En outre, la Décision 14.196 (a) *Connectivité écologique*¹ fait également référence à l'Atlas sur la migration des animaux :

14.196 Adressée au Secrétariat

Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, est invité à :

- a) *en s'appuyant sur les sources de données les plus appropriées et avec l'avis du Conseil scientifique, identifier les habitats, les zones, les corridors et les sites en réseau qui sont de la plus grande importance mondiale pour la conservation des espèces migratrices, y compris grâce à des modules de l'Atlas sur la migration des animaux de la CMS ;*

Mise en œuvre de la Décision 14.18

4. Le Conseil scientifique, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la connectivité écologique, a examiné l'expérience de l'élaboration et de l'utilisation de l'Atlas sur la migration des oiseaux dans la région Eurasie-Afrique et a discuté de l'état actuel de l'Atlas sur la migration des animaux, notamment la disponibilité des données et les modules possibles à l'avenir. Le Groupe de travail a recommandé que le Secrétariat, avec le soutien du Conseil scientifique, organise un atelier d'experts afin de partager les méthodologies entre les taxons et de renforcer la pertinence politique des données sur les déplacements. Cette recommandation se reflète dans les projets de décision présentés dans le document [UNEP/CMS/COP15/Doc.28.2](#).
5. La poursuite des travaux sur les modules existants et nouveaux de l'Atlas sur la migration des animaux de la CMS (voir annexe 2) nécessite les conseils d'experts et la fourniture d'orientations par le Conseil scientifique ; des projets de décision à cet égard figurent à l'annexe 1.

Mise en œuvre de la décision 14.19

6. Le Secrétariat, en collaboration avec l'Initiative mondiale sur la migration des ongulés, a lancé en 2024 un nouveau module de l'Atlas : [l'Atlas de la migration des ongulés](#). En septembre 2025, ce nouveau module couvre 25 populations, notamment sept espèces inscrites aux Annexes de la CMS, et continue d'être mis à jour. La première évaluation mondiale de la migration des ongulés est en cours de préparation pour 2026. Des informations plus détaillées sur ce module peuvent être consultées à l'annexe 2.
7. Un module existant de l'Atlas, [l'Atlas de la migration et des infrastructures linéaires pour les mammifères d'Asie centrale](#) (Atlas CAMI), a été mis à jour pour en améliorer la facilité d'utilisation et publié en mai 2025 dans le cadre du projet sur les mammifères d'Asie centrale et l'adaptation au climat. Un [outil interactif en ligne](#) a été lancé lors de la 3^e réunion des États de l'aire de répartition de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (Tachkent, juin 2025), améliorant ainsi l'accessibilité pour les parties prenantes.

¹ La mise en œuvre des décisions 14.196 (b-d) est examinée dans le document UNEP/CMS/COP15/Doc.28.2 *Connectivité écologique*.² MiCO est un consortium composé de plus de 50 organisations, dirigé par le laboratoire de biogéographie marine appliquée de l'université du Queensland. Il développe un vaste système d'accès libre dont l'objectif final est de relier les processus mondiaux à des connaissances exploitables sur la connectivité migratoire, afin d'orienter les efforts de conservation et d'utilisation durable à l'échelle mondiale. Grâce à la création de ce centre de connaissances géospatiales accessible, la connectivité migratoire peut être intégrée dans les processus d'aménagement du territoire et contribuer aux évaluations environnementales.

8. Le Secrétariat a encouragé la connaissance et l'utilisation des modules existants de l'Atlas au moyen d'événements parallèles et de webinaires, notamment lors d'une activité parallèle organisée par WILDLABS, le Smithsonian Movement of Life et l'Initiative mondiale sur la migration des ongulés à la 16^e Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique à Cali, en Colombie, en octobre 2024 [[« Harnessing animal movement data to meet biodiversity goals »](#)] (Exploiter les données sur les déplacements des animaux pour atteindre les objectifs en matière de biodiversité)]. Cette activité parallèle a souligné l'importance des données sur les déplacements des animaux pour la conservation des espèces ainsi que leur pertinence par rapport aux objectifs mondiaux en matière de biodiversité.
9. Le Secrétariat a analysé les possibilités de collaboration avec le réseau d'observation de la biodiversité des mouvements d'animaux (Animal Movement Biodiversity Observation Network, MoveBON) ainsi qu'avec d'autres parties prenantes concernant les données sur les déplacements d'animaux et leur utilisation aux fins de la conservation. Le Secrétariat a participé à l'atelier de planification de MoveBON en mars 2025, au cours duquel les moyens de combler le fossé entre la science et la politique et de rassembler les réseaux en ce qui concerne les données sur les déplacements d'animaux ont été abordés. Cet atelier a permis de souligner l'importance des normes d'interopérabilité et de la traduction des données sur les déplacements en indicateurs pertinents pour les politiques. Un atelier d'experts sur la migration des animaux est prévu pour la période triennale suivant la COP15 afin de partager les méthodologies entre les différents taxons et d'orienter les développements futurs.
10. En outre, le consortium MiCO² [Migratory Connectivity in the Ocean (Connectivité migratoire dans les océans)] a élaboré un atlas des migrations marines. Des discussions sont en cours pour intégrer cet atlas à l'Atlas sur la migration des animaux en tant que module supplémentaire.
11. Le Secrétariat collabore avec plusieurs autres partenaires afin de soutenir le développement de modules supplémentaires de l'Atlas.
12. Pour mettre en œuvre la décision 14.19 (g) (ainsi que d'autres décisions relatives aux déplacements des animaux et à la connectivité), le Secrétariat a publié la [Notification 2025/013](#) : *Enquête pour les parties mettant en œuvre les décisions de la COP14 sur la connectivité, l'infrastructure et l'Atlas sur la migration des animaux*, le 17 mars 2025. Dans cette notification, les Parties sont invitées à partager leur expérience concernant l'utilisation des modules de l'Atlas sur la migration des animaux. Bien qu'un certain nombre de réponses à l'enquête sur la connectivité et l'infrastructure aient été reçues (l'analyse de ces réponses est disponible dans les documents UNEP/CMS/COP15/Doc.28.2 *Connectivité écologique* et [UNEP/CMS/COP15/Doc.28.10](#) *Infrastructure*), les Parties n'ont pas partagé d'observations sur l'utilisation des modules de l'Atlas, ou sur ses développements futurs.

² MiCO est un consortium composé de plus de 50 organisations, dirigé par le laboratoire de biogéographie marine appliquée de l'université du Queensland. Il développe un vaste système d'accès libre dont l'objectif final est de relier les processus mondiaux à des connaissances exploitables sur la connectivité migratoire, afin d'orienter les efforts de conservation et d'utilisation durable à l'échelle mondiale. Grâce à la création de ce centre de connaissances géospatiales accessible, la connectivité migratoire peut être intégrée dans les processus d'aménagement du territoire et contribuer aux évaluations environnementales.

Mise en œuvre de la Décision 14.196 (a)

13. Des progrès ont été réalisés dans la désignation des zones prioritaires pour la conservation des espèces migratrices — par exemple, les AIMM, les AIRR et les AITM, comme présenté dans le document UNEP/CMS/COP15/Doc.25.3.1 *Priorités pour la conservation par zone des espèces marines migratrices*. Toutefois, des travaux supplémentaires sont encore nécessaires pour mettre pleinement en œuvre la Décision 14.196 (a) afin de recenser les habitats, les zones, les corridors et les sites en réseau qui sont de la plus grande importance mondiale pour la conservation des espèces migratrices, notamment au moyen des modules de l'Atlas sur la migration des animaux de la CMS. Il est donc proposé que le Conseil scientifique, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur la connectivité écologique et en collaboration avec le Secrétariat et les partenaires externes, fournisse des orientations supplémentaires à ce sujet, comme indiqué dans le nouveau projet de décision figurant à l'annexe 1.
14. Des informations supplémentaires et des projets de décision concernant la conservation des zones marines, notamment la désignation des Aires importantes pour les mammifères marins (AIMM), des Aires importantes pour les requins et les raies (AIRR) et des Aires importantes pour les tortues marines (AITM), sont disponibles dans le document [UNEP/CMS/COP15/Doc.25.3.1](#).

Discussion et analyse

15. La cartographie des déplacements et des habitats des animaux demeure essentielle pour la conservation des espèces migratrices. Le recensement des sites importants pour les espèces migratrices et la compréhension des schémas de migration contribueront directement à la réalisation des objectifs de la Convention et d'autres priorités stratégiques mondiales, notamment le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Les recherches récentes sur les espèces migratrices et le changement climatique soulignent encore davantage à quel point il est urgent de comprendre les voies migratoires et la manière dont elles peuvent évoluer.
16. L'extension et le perfectionnement de l'Atlas sur la migration des animaux de la CMS se sont poursuivis au cours de la dernière période triennale et n'ont été possibles que grâce au généreux soutien financier et en nature des Parties et des organisations : le Ministère de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer du gouvernement italien, le Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire d'Allemagne, l'Initiative internationale pour le climat du gouvernement allemand, le gouvernement suisse, le Département de l'environnement et des sciences du Queensland, et l'Initiative mondiale sur la migration des ongulés.
17. Les informations fournies dans l'Atlas se sont avérées extrêmement pertinentes pour d'autres travaux de la CMS, notamment en matière de développement des infrastructures, de connectivité et de conservation des espèces migratrices. Dans le même temps, les récents développements rapides en matière de disponibilité et d'analyse des données, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle, représentent de nouveaux défis et de nouvelles opportunités, qui permettent de développer l'Atlas au-delà des modules indépendants actuels, pour en faire un concept plus vaste et spécialisé. Par conséquent, tout en poursuivant les efforts visant à mettre à jour les modules existants et à développer de nouveaux modules, une discussion stratégique est nécessaire sur le concept futur de l'Atlas afin de renforcer davantage son utilité pour les politiques de conservation, en permettant la traduction des données de déplacement en actions politiques et de conservation. Un projet de décision à cet effet est proposé à l'annexe 1.

Actions recommandées

18. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
- a) d'adopter les projets de décisions figurant à l'annexe 1 du présent document ;
 - b) de prendre note de l'*Aperçu des modules actuels de l'Atlas sur la migration des animaux de la CMS* figurant à l'annexe 2 du présent document ;
 - c) de supprimer les Décisions 14.17 à 14.19 et 14.196 a).

ANNEXE 1

PROJETS DE DÉCISION

ATLAS SUR LA MIGRATION DES ANIMAUX

À l'adresse du Conseil scientifique

15.AA Le Conseil scientifique est prié, sous réserve de la disponibilité des ressources :

- a) par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur la connectivité écologique, de formuler des recommandations sur le développement futur de l'Atlas, notamment en ce qui concerne :
 - i. le partage des connaissances issues de l'Atlas sur la migration des oiseaux dans la région Eurasie-Afrique et d'autres modules d'atlas existants avec des experts d'autres groupes taxonomiques concernant l'hébergement des données, la méthodologie, les outils analytiques et l'utilisation des meilleures données disponibles pour l'Atlas,
 - ii. des options pour une approche plus exhaustive et plus efficace afin de garantir que l'Atlas remplisse son objectif, notamment en améliorant l'interopérabilité des différents ensembles de données, ainsi que sa facilité d'utilisation pour les politiques de conservation, et en traduisant les données sur les déplacements en politiques et actions de conservation,
 - iii. la manière dont les modules existants et futurs de l'Atlas sur la migration des animaux de la CMS peuvent contribuer au recensement des habitats clés, des zones, des corridors et des sites en réseau les plus importants au niveau mondial pour la conservation des espèces migratrices, en tenant compte des progrès réalisés dans la désignation des zones clés pour la biodiversité et d'autres habitats importants, tels que les Aires importantes pour les mammifères marins (AIMM), les Aires importantes pour les requins et les raies (AIRR) et la liste des sites d'importance internationale pour les oiseaux de proie migrants en Afrique et en Eurasie ;
- b) de promouvoir la connaissance et l'utilisation des modules existants de l'Atlas ;
- c) de fournir des conseils et des orientations au Secrétariat sur la mise en œuvre de la décision 15.BB a).

À l'adresse du Secrétariat

15.BB Le Secrétariat, est prié, sous réserve de la disponibilité des ressources :

- a) de poursuivre le développement de modules supplémentaires de l'Atlas et de mettre à jour les modules existants, le cas échéant ;
- b) de soutenir le Conseil scientifique dans la mise en œuvre de la décision 15.AA ; et
- c) de promouvoir la diffusion de l'Atlas, notamment sur le site web de la CMS.

APERÇU DES MODULES ACTUELS DE L'ATLAS SUR LA MIGRATION DES ANIMAUX DE LA CMS

Nouveaux modules de l'Atlas ou modules mis à jour

Atlas mondial sur la migration des ongulés

En 2024, l'Initiative mondiale sur la migration des ongulés a lancé l'[Atlas sur la migration des ongulés](#), qui vise à servir d'outil mondial pour soutenir la conservation des migrations grâce à des cartes de migration accessibles au public qui permettent d'orienter la planification de la conservation et le développement des infrastructures. Créées à partir de données de suivi et de connaissances d'experts, les cartes des corridors servent à cibler les clôtures à modifier ou à supprimer, à déterminer l'emplacement des structures de franchissement des routes, à ajuster l'empreinte des projets de développement énergétique et à concentrer les efforts de conservation sur les terres agricoles exploitées.

En septembre 2025, cet atlas interactif couvre 25 populations mondiales, notamment sept espèces inscrites aux Annexes de la CMS, allant de l'éléphant d'Afrique à l'antilope saïga de la steppe d'Asie centrale. Les cartes fournissent une présentation détaillée des corridors de migration à forte, moyenne et faible fréquentation et illustrent les points d'intersection entre les itinéraires de migration essentiels et les barrières linéaires telles que les routes ou les voies ferrées. L'Atlas est continuellement mis à jour et ses cartes ainsi que ses fiches d'information sont librement accessibles et téléchargeables.

Dans le cadre de la compilation et de la cartographie des données sur les déplacements des ongulés, les experts de l'Initiative mondiale sur la migration des ongulés ont constaté une réduction continue des schémas et des options de migration pour ces animaux. C'est pourquoi l'Initiative prépare le premier rapport d'*Évaluation mondiale de la migration des ongulés*, qui sera achevé d'ici 2026. Ce rapport présentera une synthèse globale des lieux de migration, des zones les plus à risque et des principales lacunes en matière de connaissances. Élaboré par des groupes d'experts régionaux, il permettra de cartographier les migrations connues, d'évaluer les menaces urgentes et de déterminer les cas prioritaires à inclure dans une liste mondiale soigneusement sélectionnée. Cette évaluation a pour objectif de sensibiliser à l'importance écologique de la migration des ongulés et aux menaces croissantes auxquelles elle fait face, tout en incitant les décideurs politiques, les bailleurs de fonds et les défenseurs de l'environnement à prendre des mesures plus fortes.

Atlas de la migration et des infrastructures linéaires pour les mammifères d'Asie centrale

L'Atlas de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale a été élaboré pour mettre en œuvre les mandats prévus par la [Résolution 11.24 \(Rev. COP13\) Initiative pour les mammifères d'Asie centrale](#) et ses programmes de travail associés pour 2014-2020 (1^{re} édition) et [2021-2026](#) (2^e édition).

La 1^{re} édition de l'Atlas de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale a été élaborée grâce au financement du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire et du gouvernement suisse. Cet atlas avait pour objectif de cartographier la répartition et les corridors de déplacement des mammifères migrateurs, ainsi que les menaces posées par les infrastructures linéaires telles que les clôtures, les voies ferrées, les routes, les pipelines et les canaux. Publié sous la cote Publication N° 41 de la série technique de la CMS en 2019, il couvre neuf espèces de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale dans huit pays d'Asie centrale, à savoir l'argali, le guépard asiatique, l'âne sauvage d'Asie, le cerf de Boukhara, la gazelle à goitre, la gazelle de Mongolie, l'antilope saïga, la panthère des neiges et le chameau sauvage, ainsi que la chinkara, qui n'est pas inscrite aux Annexes de la CMS, mais qui partage la même aire de répartition que les espèces de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale.

[La 2^e édition de l'Atlas de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale](#) a été élaborée dans le cadre du [projet sur les mammifères d'Asie centrale et l'adaptation au climat](#), financé par l'Initiative internationale pour le climat du gouvernement allemand, et publiée en mai 2025. La version mise à jour de cet Atlas inclut [un outil web interactif en ligne](#) conçu pour améliorer son accessibilité et son utilisation par les décideurs et autres parties prenantes. L'outil a été lancé lors de la 3^e réunion des États de l'aire de répartition de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale à Tachkent, en Ouzbékistan, du 24 au 26 juin 2025.

Autres modules existants de l'Atlas

Atlas sur la migration des oiseaux dans la région Eurasie-Afrique

L'élaboration de ce module, financée par le Ministère de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer du gouvernement italien et réalisée par l'Union européenne du baguage ornithologique (EURING) en collaboration avec le [Max Planck Institute of Animal Behavior](#) dans le cadre d'un accord avec le Secrétariat de la CMS, a été achevée. Cet atlas a été lancé lors d'un événement organisé au Musée de la migration, sur l'île italienne de Ventotene, en mai 2022 (le communiqué de presse relatif au lancement de cet atlas est consultable [ici](#)). L'atlas interactif est accessible au public à l'adresse web suivante : [Atlas sur la migration des oiseaux](#). Le [Résumé analytique](#) fournit une brève description de l'Atlas et de ses applications pratiques.

Atlas de la reproduction et de la migration des tortues marines (TurtleNet)

Cet atlas interactif en ligne, qui a été conçu par le Ministère de l'environnement et des sciences de l'État australien du Queensland, en collaboration avec la CMS, rassemble des données recueillies depuis plusieurs dizaines d'années en Australie et dans le monde sur les sites de nidification, de reproduction et d'alimentation des tortues marines ainsi que leurs itinéraires de migration. Il a été lancé le 16 juin 2021, à l'occasion de la Journée mondiale des tortues marines. Il peut être consulté [ici](#).